

GRILLE TARIFAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

La tarification annuelle des droits d'inscription comprend les frais d'inscription et de scolarité.

**TARIF ANNUEL DROITS D'INSCRIPTION =
REVENU FISCAL DE REFERENCE /12 X TAUX D'EFFORT**
Correspondant au nombre d'enfants à charge

Nombre d'enfants à charge	HORS CURSUS	CURSUS
	Taux d'effort	
0 ou 1	4,12 %	8,24%
2	3,30 %	6,70 %
3 ou plus	2,58 %	5,15 %

TARIFICATION ANNUELLE 2019 CONSERVATOIRE HENRI TOMASI

Revenu Fiscal de Référence	RFR < 12 258 €			à 49 032 €			RFR > 49032 €		
TARIFS	Tarif minimum			Taux d'effort			Tarif maximum		
ACTIVITES PEDAGOGIQUES HORS CURSUS (Eveil, initiation, pratiques collectives (Atelier, chorale, orchestre, accompagnement groupe...))	0 ou 1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +	0 ou 1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +	0 ou 1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +
Discipline supplémentaire et deuxième cursus	42 €	34 €	26 €	4,12%	3,30%	2,58%	168 €	135 €	105 €
ACTIVITES PEDAGOGIQUES EN CURSUS OU PARCOURS PERSONNALISE (Instrument, Danse, Théâtre, Chant, Danse)	0 ou 1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +	0 ou 1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +	0 ou 1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +
	84 €	68 €	53 €	8,24%	6,70%	5,15%	337 €	274 €	210 €

BASE D'APPLICATION DES TARIFS

- Pour le calcul du tarif, il est demandé :
 - ☞ L'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1.
 - ☞ Le livret de famille ou la fiche familiale d'état civil.
- **! En cas de non présentation de ces documents, le tarif maximum sera appliqué.**

TARIFS PARTICULIERS

PRECISIONS :

- ☞ La formation instrumentale ou vocale est un enseignement global qui comprend obligatoirement "Formation musicale + Instrument ou Chant + Pratiques collectives".
- ☞ L'ensemble de ces disciplines compte donc pour une seule activité.
- ☞ Pour le Coursus Danse : l'inscription donne droit d'accès à toutes les disciplines (Classique, Jazz, Contemporain).

PERSONNEL DU CONSERVATOIRE

- Exonération des droits d'inscription, au titre de la formation continue.

ENFANTS DU PERSONNEL DU CONSERVATOIRE

- **Réduction** des droits d'inscription de **50%**.

INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

- Pour une inscription **après le 1er novembre** : les droits d'inscription seront calculés au prorata de la période restante, le décompte s'établissant à raison de **un neuvième** de l'inscription annuelle pour chaque mois de scolarisation.
- Paiement à l'inscription sans possibilité de paiement fractionné.

DISCIPLINE INDIVIDUELLE SUPPLEMENTAIRE ou DEUXIEME CURSUS

- Application du Tarif **HORS CURSUS**.

SITUATION SOCIALE PARTICULIERE

- En cas de difficultés financières dûment constatées (perte d'emploi, situation familiale difficile, ...) et à titre exceptionnel, les droits d'inscription pourront être exonérés sur demande auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte et après étude du dossier.

INSCRIPTIONS AU TITRE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

- **Réduction** des droits d'inscription de **50%**
- **Exonération sur demande auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte et après étude du dossier.**

Dans le cadre de ses missions territoriales, le Conservatoire est amené à mettre en place des conventions de partenariat avec des structures associatives ou acteurs culturels.

Au titre de ces conventions,

- ☞ Les inscriptions en ateliers collectifs spécifiques (payées par la structure) pourront bénéficier d'une réduction de **50% du tarif Hors cursus maximum** ou d'une **exonération** sur demande auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte et après étude du dossier.
- ☞ Les inscriptions individuelles en Cursus ou Parcours personnalisé pourront bénéficier d'une réduction de **50% du tarif normal** ou d'une **exonération** sur demande auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte et après étude du dossier.

Rappel de l'article 2, alinéa 5 de la Convention de partenariat du Conservatoire avec les structures associatives du Réseau régional :

"Les pratiques collectives instrumentales et vocales de chaque établissement sont accessibles sans surcoût à tous les élèves inscrits dans l'une ou l'autre structure (en fonction des places disponibles)".

EXONERATION DE TARIF

Les élèves inscrits en **classe à horaires aménagés** sont **exonérés du paiement** des droits d'inscription.

MODALITES DE PAIEMENT

- Les droits d'inscription peuvent être réglés à l'inscription **ou fractionnés en 3 fois : septembre, novembre et février, de l'année scolaire en cours.**
- L'inscription est annuelle et ne sera pas remboursée en cas d'abandon **après le 15 octobre.**
- Paiement par **carte bancaire.**
- Possibilité d'inscription et de **Paiement en ligne.**